Agent de production culinaire / alimentaire





Cadre(s) juridique(s)

Catégorie(s) professionnelle(s)

Corps de personnel filière ouvrière et technique

Condition(s) diplômante(s)

BAC pro restauration

CAP ou BEP industries agro-alimentaire, spécialité ouvrier polyvalent de fabrication de produit alimentaire

Actualité(s) juridique(s):

- Décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19

Etablissement public

- Titulaire catégorie C
- Agent public CDD ou CDI de droit public
- Intérimaire
- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)/ PEC (Parcours emploi compétences).

Etablissement privé:

• salarié de droit privé soumis au code du travail et au convention collective FEHAP ou de l'hospitalisation privée



Témoignage(s)

"Il nous faudrait une rémunération plus élevée et une meilleure sécurité de l'emploi."